

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-1/12****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200207-lmc100000020287-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : BEAULNES SERENI Nathalie

OBJET : Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy.

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) pilote l'élaboration d'une charte agricole et forestière sur un territoire aéroportuaire et agri-urbain singulier, regroupant 42 communes de la CARPF (dont 17 en Seine-et-Marne) et 3 communes de Seine-Saint-Denis de l'EPT Paris Terres d'Envol (Sevran, Villepinte, Tremblay-en-France).

Cette "Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy" vise à unifier les engagements des élus locaux en faveur de l'agriculture et de la forêt.

Le Département de Seine-et-Marne y est identifié comme signataire, en cohérence avec ses politiques mises en œuvre en faveur de l'agriculture et de la forêt.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'approbation en Conseil communautaire de la CARPF, le 21 novembre 2019, du projet de Charte actualisée sur le territoire du Grand Roissy, annexée à la présente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Considérant que le Département partage les objectifs et le contenu de la Charte,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la Charte du projet agricole et forestier sur le territoire du Grand Roissy, telle que jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette Charte au nom du Département.

Article 3 : de désigner le Président du Conseil départemental pour représenter le Département dans l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne